## MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS



## **AVIS PUBLIC**

## EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ

par la soussignée, Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

**QUE** le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021 à 20 h, qui se tiendra exceptionnellement par visioconférence, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située sur la route du Fleuve, sur le lot 5 439 336 du cadastre du Québec, Les Éboulements.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro DM113-2021 consiste à :

- Régulariser la situation d'un lot ayant été loti dans les années 90 avec une superficie de 2 917,40 mètres carrés plutôt que 3 000 mètres carrés afin de pouvoir autoriser une construction résidentielle, tel que stipulé par l'article 5,2 du règlement de lotissement.

Dans le cas où le conseil municipal déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

## <u>Procédures d'objections à la dérogation :</u>

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante <u>lindagauthier@leseboulements.com</u> au plus tard le 4 juin 2021. Ces dernières seront lues lors de la séance le 7 juin 2021.

Une copie du document explicatif de la dérogation mineure est disponible en cliquant sur le lien suivant : <u>Document explicatif</u> ou sur demande au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

**DONNÉ** aux Éboulements ce 21<sup>e</sup> jour de mai 2021.

LINDA GAUTHIER

Lunda Cauthies

Directrice générale et secrétaire-trésorière